



Le nouvel Être

Tout le monde connaît très bien mon ancien Être. Faut dire que depuis ma naissance cet ancien Être fut très présent dans ma vie. Il fut réactif à tout et à rien, jugeant et critiquant, en plus de réagir à la moindre frustration, régissant le tout avec sévérité et rigidité.

Faut dire que cet ancien Être a une mémoire phénoménale car il se souvient de toutes les réactions de mes parents devant des situations périlleuses et souvent incontrôlables. Il a photographié dans mes mémoires tous les moyens de réagir inimaginables que mes ancêtres avaient eu l'occasion de me projeter dans mon enfance. Aussitôt qu'un événement arrive dans ma vie, il m'envoie dans mon cinéma intérieur pour visualiser la façon d'être en réaction tout en me fournissant les méthodes de résistance me permettant de provoquer des discussions en n'en plus finir avec mon entourage. Il s'ensuit les réactions suivantes : bouderies – période de silence – rejet – jugement – colère, etc...

Mais, depuis quelques années un nouvel invité est arrivé chez nous et il se nomme : le nouvel Être. Il est arrivé comme ça sans tambour ni trompettes, habillé de 12 couleurs éclatantes, on ne pouvait pas le manquer. J'ai décidé de lui faire de la place et depuis ce jour, il me suit pas à pas.

Alors, quoi faire de l'ancien Être ?

Vu qu'il avait été très utile dans ma vie et qu'il m'avait été fourni par Dieu lui-même, j'ai cru bon de lui offrir le plus confortable fauteuil de mon bureau. Je lui ai dit de bien s'étendre et de se reposer en paix. Quelque fois, il sursaute et me donne son opinion sans que je lui demande, je l'écoute en sachant que j'ai toujours le choix d'être ou de ne pas être dans son processus réactionnel. Je le sens fatigué, las et prêt à partir pour le grand voyage, alors j'essaie donc de me passer de lui et de ne pas le déranger et à ma grande surprise, il fait de même.

Mais maintenant, comment faire de la place à mon nouvel Être ?

Il fait sa place tout seul, que je le veuille ou ne le veuille pas. Il me permet d'être observateur de ma vie, me donnant son avis intuitivement et télépathiquement. Je peux m'appuyer sur lui n'importe quand car il est doté d'une grande sagesse et d'une foi incommensurable. Il est d'une courtoisie et d'une gentillesse exemplaires, ne se moquant jamais de moi ni des autres. Il est d'un humour renversant et d'une imagination très fertile. Disons que c'est un compagnon de route fantastique et merveilleux.

Vous ne devez pas le chercher ni le fuir, il est là tout près de vous. Faites vous accroire que vous l'avez trouvé, créez l'illusion qu'il est juste caché derrière vous. Ne forcez pas l'énergie, il arrivera lorsque vous ne vous en attendez pas. Il sautera sur vous, vous ne pourrez l'éviter, alors invitez le à passer la dernière partie de votre vie en votre compagnie.

La vie est tellement merveilleuse avec ce nouvel être !

Normand Brisson, n.d.
Essentiellement... pour vous
www.esspv.com

– Suite de la Une –

Ste-Anne-des-Lacs, Piedmont et St-Hippolyte signent sans Prévost

Prévost n'est pas encore exclus

Il n'en demeure pas moins que la Ville de Prévost ne s'est pas encore retirée de cette Régie dont elle possède encore 58% des actifs. C'est pourquoi il est possible de se demander de quel droit Piedmont et Ste-Anne-des-Lacs peuvent convoquer une rencontre décidant de l'avenir de la Régie sans même avoir ni invité, ni prévenu le maire de Prévost et actuel président de la Régie. À cela, les deux partenaires répondent qu'ils ont accepté la demande de retrait de Prévost et qu'à cet effet, cette ville ne serait plus concernée. Par contre, le maire de Prévost avait demandé qu'il soit discuté des modalités de retrait avant tout et ne demandait pas, comme le prétendent certaines personnes, de se retirer, mais bien de dissoudre la Régie. Il y a donc un certain illogisme qui règne dans la chronologie des événements où, d'après les partenaires, le retrait serait valide avant même qu'il y ait eu entente et discussion avec la partie concernée pour le confirmer.

Quelque chose manque

En principe, la décision doit donc être présentée et acceptée lors d'une prochaine rencontre entre Prévost, Piedmont et Ste-Anne-des-Lacs où Prévost aurait la possibilité de se

prononcer. Une rencontre est justement fixée le 21 août, mais la façon dont les événements se déroulent présentement pourrait laisser croire qu'elle sera inutile. Pourtant, d'importants points restent à mettre au clair quant aux modalités de retrait et de rachat des quelques 58% de parts de Prévost dans cette Régie.

D'ailleurs, le côté monétaire de cette nouvelle histoire de Régie laisse place à l'interrogation. Un des plus important problème qui a

poussé Prévost à abandonner la police municipale était la constatation des importants frais à déboursier prochainement pour rendre conforme cette Régie qui tire de la patte. Il aurait pu être d'occasion que les trois municipalités qui formeront peut-être prochainement une nouvelle Régie présentent, lors de leur conférence de presse, de quelle façon elles comptent réussir à assumer ces augmentations de dépenses soudaines alors qu'elles perdent

leur plus grand payeur, Prévost. Ces nouveaux associés semblent pourtant confiants et parlent de «coûts minimes» quant au rachat des parts que Prévost possède de la Régie qui sont de 58% contre environ 20% pour chacune des deux autres villes.

Ainsi ces quatre maires réunis s'accordent pour laisser la population et les policiers devant des événements et des décisions qui s'enfilent sans vraiment faire avancer les choses concrètement.

Des spectacles pour et par les enfants



R.F. - Cette magnifique journée du 16 août a dû faire le bonheur de beaucoup d'enfants à Prévost. La Ville de Prévost avait sorti tous ses appareils afin de recevoir en grand les nombreuses familles du coin.

Bénéficiant de l'achalandage et de l'ambiance festive, le camp de jour de Prévost en a profité pour présenter son spectacle de fin de camp. Parents et enfants furent fiers de ces performances qui mettaient en valeur une harmonie entre le plaisir et le travail.

Par ailleurs, le site de la gare était occupé pour l'occasion par d'imposants jeux gonflés où les plus jeunes allaient se perdre en éclats de rire. Il y avait également des amuseurs publics se baladant à travers la foule pour amuser petits et grands. Pour les curieux, il y avait des kiosques d'information sur les différents organismes de Prévost ainsi que sur les différents cours offerts. Une démonstration de Karaté était aussi présentée.

Pour les gourmands, des blés d'inde gratuits étaient distribués grâce au marché Axep et il y avait

ces fameuses croustilles, fournies par un résident de Prévost, qui firent sensation. Par contre, le gourmand le plus choyé fut certainement le jeune Jean-Philippe Blondin de 10 ans qui gagna la si convoitée pièce montée aux trois chocolats offerte par le Buffet d'Antan.

Lors de cette journée, environ 1500 personnes défilèrent sur le site de la Gare pour se divertir en famille et ce, en grande partie, grâce à la participation de divers commanditaires.

APPEL D'OFFRES



PROMULGATION

AVIS est donné que le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté les règlements suivants lors de sa séance ordinaire du 11 août 2003 :

RÈGLEMENT NUMÉRO R900-2003-1 "AMENDEMENT RÈGLEMENT R900-2003 CIRCULATION ET STATIONNEMENT (NOUVELLE SIGNALISATION RUES DE LA TRAVERSE, DE LA TRAVERSE ET SHAW)"

Le règlement R900-2003-1 a pour objet de fixer une nouvelle signalisation relative au stationnement sur une partie de la rue de la Station, sur la rue de la Traverse et sur une partie de la rue Shaw.

RÈGLEMENT NUMÉRO 513-2 "AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 513, TEL QU'AMENDÉ (MARIAGES CIVILS ET RAMASSAGE DE BRANCHES)"

Le règlement 513-2 a pour objet d'établir la tarification relative à la célébration des mariages civils à la Ville de Prévost. De plus, ce règlement vise également à modifier la tarification relative au ramassage de branches.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ces règlements à la Place de la Mairie, sise au 2870 boulevard du Curé-Labelle à Prévost pendant les heures régulières de bureau.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À PRÉVOST CE 16^e JOUR D'AOÛT DEUX MILLE TROIS.

Laurent Laberge
Directeur du service juridique et
Greffier adjoint



Pascale Trottier D.O.

OSTÉOPATHE

5 ans d'expérience
Nouvellement établie à Prévost

- Maux de dos et de tête
- Douleurs au cou, bras et jambes

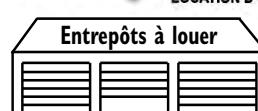
Jour et soir
sur rendez-vous



1559, du Nichoir, Prévost
2572, du Cerfueil, La Plaine
(514) 990-8284



Manuloc
Le rendez-vous du bricoleur
LOCATION D'OUTILS ET D'ENTRÉPÔTS



Entrepôts à louer

Service de
livraison disponible
sur demande

2788, boul. Labelle
à Prévost

ESPACES EXTÉRIEURS

Tél: **224-8662** La **CLÉ** de l'Entreposage



GARAGE Service de remorquage 24 hrs
Lucien Cadoret
450 438-0194
fax: 450 438-5245
MECANIQUE GÉNÉRALE
spécialité HONDA

2435, boul. Labelle, Prévost

APPEL D'OFFRES



La Ville de Prévost demande des soumissions relativement au contrat suivant :

2003-16 Sel de déglaceage

Des soumissions scellées dans des enveloppes préparées à cette fin et adressées à la direction générale, seront reçues jusqu'à 14 h le 3 septembre 2003 et ouvertes publiquement ce même jour, à la salle du conseil municipal située au 2870, boulevard du Curé-Labelle à Prévost.

Vous obtiendrez les cahiers des charges générales pour la préparation des soumissions, moyennant la somme de cinquante (50 \$) dollars, non remboursable, en vous adressant à la Mairie de Prévost, aux heures d'ouverture des bureaux.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation quelconque envers le ou les soumissionnaire(s).

DONNÉ À PRÉVOST CE 19^e JOUR DU MOIS D'AOÛT DE L'AN DEUX MILLE TROIS.

Laurent Laberge
Greffier adjoint